DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 22 mai 2023

à 18 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	26

Date de la convocation
16/05/2023

Date d'affichage

25/05/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - BOUIX Sandra - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :
Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absent excusé : M. ANDRÉ Claude

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick

Nature de l'acte : 7.5.1.
DELIBERATION N° 2023-05- 34

OBJET : *REHABILITATION DE 2 BATIMENTS COMMUNAUX AVEC LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LOGEMENTS A CONVENTIONNER EN LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD PACA DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « NOS COMMUNES D'ABORD »*

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

La commune a fait récemment l'acquisition de 2 biens immobiliers.

Le premier situé 17 impasse de la Louisette est une maison d'habitation dans laquelle la commune souhaite aménager 2 logements.

Le second situé 91 boulevard de la Libération accueillera au rez-de-chaussée le poste de police et le logement situé au-dessus sera transformé en 2 logements sur chacun des 2 niveaux.

La municipalité souhaite ainsi réhabiliter ces bâtiments en réaménageant dans chacun 2 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

Ce projet d'aménagement est estimé à 530 000 € HT.

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser une rénovation globale des 2 bâtiments communaux susvisés,

CONSIDERANT l'intérêt de réaménager les logements pour les conventionner en logements locatifs sociaux,

CONSIDERANT que le projet communal répond aux objectifs de la Région en termes d'aménagement durable et de transition énergétique et écologique.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière de la Région dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord ».

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 15 mai 2023.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER le projet de réhabilitation des 2 bâtiments communaux situés 17 impasse de la Louisette et 91 boulevard de la Libération afin de les réaménager en 4 logements qui seront conventionnés en logements locatifs sociaux.

AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute demande d'autorisation d'urbanisme et tout document lié à ce projet.

SOLLICITER la participation de la Région à hauteur de 37,5 % de la dépense subventionnable HT.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com

APPROUVER le plan de financement prévisionnel de l'opération :

COÛT DU PROJET	
Coût des travaux HT	530 000,00 €

FINANCEMENT DE LA DÉPENSE HT

1	**Autofinancement**	20%	**106 000,00 €**
2	**Subvention d'équipement**		
	Région Sud Paca	37,5 %	198 750,00 €
	Etat	35 %	185 500,00 €
	Département	7,5 %	39 750,00 €
	Total (2)	80%	**424 000,00 €**
3	**Emprunt**	0%	**0,00 €**
	Total (1+2+ 3)	**100%**	**530 000,00 €**

PRECISER que des crédits nécessaires au projet seront ouverts dans la section d'investissement du budget.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN

MAIRIE DE SAINT SATURNIN LES AVIGNON (VAUCLUSE)

Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 25.05.2023
de la publication le 25.05.2023
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

(Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à l'attention de Monsieur le Maire)
Hôtel de Ville – 126 bd de la Libération – 84450 SAINT-SATURNIN-LES-AVIGNON
Tél. : 04 90 22 63 00 – Fax : 04 90 22 63 01 - courriel : mairie@saintsaturnin.com